



ASSOCIATION TOURISTIQUE  
**AUTOCHTONE**  
DU CANADA

# PROGRAMME D'ADHÉSION 2022

1<sup>er</sup> AVRIL 2022 - 31 MARS 2022







ASSOCIATION TOURISTIQUE  
**AUTOCHTONE**  
DU CANADA

## Mise à jour importante sur les adhésions pendant la crise COVID-19 en cours

L'ATAC est une organisation fondée sur ses membres, et c'est grâce à votre participation que nous pouvons continuer à faire entendre votre voix. Alors que la crise de la COVID-19 continue de se propager, il est impératif que nos communautés, nos entreprises et l'industrie touristique autochtone restent unies.

Afin de soutenir nos membres en ces temps incertains, **nous renonçons à la cotisation de 99 \$ pour 2022-23** pour les entreprises touristiques appartenant à des autochtones ou les organisations touristiques dirigées par des autochtones. **Nous renonçons également aux frais de l'option marketing de 199 \$** pour les membres exportables et répondant à tous nos critères d'éligibilité.





## Merci de votre intérêt pour l'Association touristique autochtone du Canada (ATAC).

L'ATAC est l'association nationale de l'industrie ayant le mandat de représenter et de promouvoir le tourisme autochtone authentique par le biais du développement, du marketing, du leadership et des partenariats. L'ATAC met en valeur les entreprises touristiques commercialisables des Premières Nations, Inuit et Métis de l'ensemble du pays auprès des visiteurs internationaux. L'association incarne la voix unifiée de l'industrie touristique autochtone auprès des visiteurs, des organisations, des ministères et des chefs de file de l'industrie afin de soutenir la croissance du tourisme autochtone au Canada.

Toute personne ou organisation intéressée à faire avancer le tourisme autochtone au Canada peut faire une demande pour devenir membre de l'ATAC. **Les frais d'adhésion ont été exemptés pour 2022-23 en raison de l'impact de la pandémie de la COVID-19.**

Les membres votants\* de l'ATAC sont des entreprises touristiques autochtones commercialisables (détenues et/ou contrôlées à 51% ou plus par des Autochtones) et des associations touristiques autochtones au Canada. Si vous souhaitez savoir si votre entreprise touristique remplit les conditions requises pour le statut de membre votant, nous vous invitons à consulter la liste de vérification des critères pour le statut commercialisable ci-jointe. Les membres non-votants incluent tous les autres amis, partenaires et organisations de l'industrie ainsi que les entreprises touristiques autochtones s'employant à obtenir le statut commercialisable.

Pour toute question, veuillez contacter notre équipe d'adhésion à **Membership@IndigenousTourism.ca** ou au **1-888-803-4822**. Ensemble, faisons avancer le tourisme autochtone au Canada.

**Les frais d'adhésion sont dus le 1<sup>er</sup> avril 2022 pour être inscrit comme membre votant.**

\* Les membres votants de l'ATAC conservent leur droit de vote en restant membres en règle (cf. les règlements administratifs de l'ATAC, article 4.3). Cela inclut le paiement des frais annuels à temps, le maintien des normes quant au statut commercialisable et le respect du code de conduite établi par l'ATAC à l'intention des membres. Veuillez consulter les règlements administratifs de l'ATAC pour plus d'informations.

À DROITE : B. Dene Adventures, NWT

## Comment soumettre une demande

Devenir membre de l'ATAC c'est très simple ! Rendez-vous sur le site **Join.IndigenousTourism.ca**, sélectionnez votre région, et cliquez sur **Appliquez maintenant** afin de remplir le formulaire de demande en ligne et de soumettre votre paiement. Le personnel chargé de l'adhésion à l'ATAC examinera votre demande et, une fois celle-ci approuvée, ils veilleront à vous transmettre les bénéfices de votre adhésion.

Veuillez noter que dans le cas des participants de l'**Alberta**, de la **Colombie-Britannique**, du **Québec**, du **Nouveau-Brunswick** et du **Nunavut**, l'ATAC a conclu des accords avec votre association touristique autochtone régionale. Ainsi, votre adhésion à votre association provinciale ou territoriale comprend votre adhésion à l'ATAC - vous n'avez donc pas à faire de demande auprès de l'ATAC. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site **Join.IndigenousTourism.ca** et sélectionnez votre région à partir de la liste.

## Membership plus (facultatif)

Les membres votants de l'ATAC ont la possibilité de surclasser leur adhésion (**les frais sont exemptés pour cette année**). Cette option inclut une série d'avantages supplémentaires pour les entreprises touristiques autochtones qui travaillent avec le réseau de distribution et sur les marchés internationaux.

Voir la page 6 pour plus d'informations.





## TYPE D'ADHÉSION 1

# Expériences touristiques autochtones commercialisables

Membres votants

**99\$**

Les frais d'adhésion sont exemptés pour 2022-23

Une expérience touristique, offerte par une entreprise détenue à 51% ou plus par des Autochtones et qui se conforme à la **liste de vérification de l'ATAC** **spécifiant les critères pour le statut commercialisable.**

### Définition d'une expérience touristique autochtone **commercialisable**

Le terme « commercialisable » se réfère aux expériences touristiques offertes par les entreprises qui possèdent la totalité des licences, des permis et des assurances nécessaires pour exercer leurs activités en toute légalité. Par ailleurs, ces entreprises ont un lieu d'affaires doté d'un personnel et d'heures d'ouvertures fixes, respectent ou dépassent les attentes de l'industrie dans leur secteur, communiquent avec les visiteurs potentiels tout au long de l'année (ou fournissent une réponse automatisée dans le cas des entreprises saisonnières) et sont prêtes à accepter des réservations à l'avance.

Les entreprises offrant des expériences commercialisables doivent être en activité depuis plus de 2 ans et au moins 51 % de leurs parts doivent appartenir aux Autochtones pour qu'elles soient admissibles au statut de membres votants de l'ATAC.

Veuillez soumettre votre demande à [Join.IndigenousTourism.ca](https://Join.IndigenousTourism.ca). Les frais d'adhésion doivent être payés d'ici le 1er avril 2022 pour être inscrit comme membre votant.

**Les entreprises offrant des expériences commercialisables doivent remplir une liste de vérification de 18 critères requis pour le statut commercialisable afin d'être admissible à ce type d'adhésion.**

**Si vous êtes présentement un membre de l'ATAC ayant le statut commercialisable, vous n'avez pas besoin de remplir la liste de vérification des critères pour le statut commercialisable et de fournir une description de 300 mots. Remarque : si des modifications ont été apportées à votre entreprise, veuillez compléter la liste de vérification avec ces nouvelles informations.**

À GAUCHE : Voyages Wilderness Park, ON À DROITE : Aski Holistic Adventures, SK

## Avantages membres

- ✓ Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC
- ✓ Lien vers le site Web du membre dans l'annuaire des membres de l'ATAC
- ✓ Profil de base dans le magazine art de vivre autochtone de l'ATAC
- ✓ Faire partie des initiatives de l'ATAC impliquant le réseau de distribution et les médias
- ✓ Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone
- ✓ Possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC
- ✓ Droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'ATAC
- ✓ Possibilité de faire une demande pour bénéficier d'une inscription subventionnée aux salons et marchés touristiques (Rendez-vous Canada, Showcase Canada Asia, etc.)
- ✓ Collaborations pour le développement dans la région
- ✓ Développement du réseau du membre ;
- ✓ Invitation pour participer aux événements régionaux de l'ATAC

## Tous les membres offrant des expériences touristiques autochtones commercialisables doivent soumettre les suivants :

- ✓ Formulaire d'adhésion complété
- ✓ Liste de vérification des critères pour le statut commercialisable complétée
- ✓ Description de l'expérience en 300 mots
- ✓ 5 images haute résolution exemptes de droits d'auteur que l'ATAC peut utiliser à des fins promotionnelles
- ✓ Plan marketing ou marchés d'intérêt



## TYPE D'ADHÉSION 2

# Associations touristiques autochtones

Membres votants

**99\$**

Les frais d'adhésion sont exemptés pour 2022-23

Une association qui est gérée majoritairement par des administrateurs autochtones et qui représente les expériences touristiques se conformant à la **liste de vérification de l'ATAC spécifiant les critères pour le statut commercialisable**.

### Définition d'une association touristique autochtone

Une organisation ou association qui est gérée majoritairement par des administrateurs autochtones et qui représente les expériences touristiques commercialisables d'au moins deux entreprises touristiques, dont au moins 51 % des parts appartiennent aux Autochtones.

**Les frais d'adhésion doivent être payés d'ici le 1er avril 2022 pour être inscrit comme membre votant.**

### Avantages membres

- ✓ Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC
- ✓ Lien vers le site Web du membre dans l'annuaire des membres de l'ATAC
- ✓ Profil de base dans le magazine art de vivre autochtone de l'ATAC
- ✓ Faire partie des initiatives de l'ATAC impliquant le réseau de distribution et les médias
- ✓ Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone
- ✓ Droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'ATAC
- ✓ Possibilité de faire une demande pour bénéficier d'une inscription subventionnée aux salons et marchés touristiques (Rendez-vous Canada, Showcase Canada Asia, etc.)
- ✓ Collaborations pour le développement du tourisme dans la région
- ✓ Priorité pour les appels d'offres de l'ATAC pour des fournisseurs
- ✓ Invitation pour participer aux événements régionaux de l'ATAC
- ✓ Accès aux données, études, recherches et formations

### Toutes les associations touristiques autochtones doivent soumettre les suivants :

- ✓ Formulaire d'adhésion complété
- ✓ Liste des membres et processus d'adhésion qui est en phase avec l'ATAC (liste de vérification des critères pour le statut commercialisable complétée pour au moins 2 entreprises touristiques membres)
- ✓ Règlements administratifs ou preuve de propriété ou de contrôle majoritairement autochtone (51 % et plus)
- ✓ 5 images haute résolution exemptes de droits d'auteur que l'ATAC peut utiliser à des fins promotionnelles
- ✓ Rapport annuel le plus récent
- ✓ Preuve d'assurance de responsabilité civile
- ✓ Plan marketing ou marchés d'intérêt
- ✓ Document sur le code d'éthique des membres provenant des règlements administratifs signé
- ✓ Description des expériences en 300 mots



POUR LES TYPES D'ADHÉSION 1 ET 2 SEULEMENT

## Membership plus (facultatif)

~~199\$~~

Les frais d'adhésion sont exemptés pour 2022-23

Propulsez votre adhésion avec l'option marketing! Les membres votants de l'ATAC ont la possibilité de surclasser leur adhésion (**les frais sont exemptés pour cette année**). Cette option inclut une série d'avantages pour les entreprises touristiques autochtones qui travaillent sur les marchés internationaux, avec le réseau de distribution.

### Définition d'une expérience touristique autochtone exportable

Le terme « exportable » se réfère aux expériences touristiques offertes par des entreprises qui répondent à tous les critères pour le statut commercialisable et qui sont également prêtes à commercialiser leurs expériences auprès des professionnels du tourisme et des réseaux de distribution internationaux et à conclure des partenariats avec ces derniers. Pour ce faire, les entreprises doivent comprendre comment fonctionnent les commissions et les tarifs nets et accepter les politiques de réservation et d'annulation de l'industrie. Les expériences touristiques doivent être adaptées aux intérêts, à la langue et aux attentes du marché international ciblé.

**Il y avait 132 membres avec l'option marketing en 2021 !**

**Cette option marketing est disponible uniquement pour les membres votants de l'ATAC qui répondent aux critères pour le statut exportable. Les demandes d'adhésion avec l'option marketing doivent inclure les listes de vérification des critères pour le statut commercialisable et exportable dûment complétées afin d'être admissibles.**

### Avantage de l'option marketing

Tous les avantages des expériences commercialisables, et :

- ✓ Faire partie des outils de Destination Indigenous
- ✓ Profil de base dans le magazine art de vivre autochtone de l'ATAC
- ✓ Possibilité de demander une subvention pour le développement d'actifs (vidéos et photos)
- ✓ L'expérience sera promue par l'ATAC auprès des voyageurs réceptifs partenaires
- ✓ Possibilité d'être inclus dans les tournées de presse et de familiarisation
- ✓ Possibilité d'être inclus dans le développement des itinéraires et des articles
- ✓ Les images seront priorisées dans les sélections pour les outils de formation et les publicités de l'ATAC



## TYPE D'ADHÉSION 3

# Expériences touristiques autochtones non-commercialisables

Membres non-votants

**99\$**

Les frais d'adhésion sont exemptés pour 2022-23

Une entreprise touristique détenue ou contrôlée par des Autochtones qui ne répond pas aux critères de la **liste de vérification de l'ATAC pour le statut commercialisable**.

### Définition d'une expérience touristique autochtone non-commercialisable

Un membre touristique autochtone non commercialisable est un membre qui est en activité depuis moins de deux ans ou une entreprise qui ne répond pas entièrement aux critères pour être considérée comme commercialisable par l'ATAC même si elle offre des expériences touristiques et s'emploie actuellement à atteindre le statut commercialisable. Les membres ayant ce type d'adhésion n'ont pas le droit de vote et ne sont pas admissibles à siéger sur le conseil d'administration de l'ATAC.

**En plus de ces avantages, l'ATAC dispose de ressources supplémentaires pour aider les entreprises touristiques autochtones à se développer. Veuillez envoyer un courriel à [Development@IndigenousTourism.ca](mailto:Development@IndigenousTourism.ca) pour en apprendre davantage sur les programmes de développement de l'ATAC.**

### Avantages membres

- ✓ Lien vers le site Web du membre dans l'annuaire des membres de l'ATAC
- ✓ Accès aux données, études, recherches et formations de l'ATAC
- ✓ Possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC
- ✓ Occasions de réseautage
- ✓ Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC
- ✓ Participation aux événements de l'ATAC
- ✓ Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone
- ✓ Participation à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC en tant qu'organisation sans droit de vote

### Tous les membres offrant des expériences touristiques autochtones non-commercialisables doivent soumettre les suivants :

- ✓ Formulaire d'adhésion complété
- ✓ Liste de vérification des critères pour le statut commercialisable complétée, incluant l'identification des points à améliorer
- ✓ Image haute résolution exempte de droits d'auteur à utiliser par l'ATAC à des fins promotionnelles
- ✓ Description des expériences touristiques en 100 mots



## TYPE D'ADHÉSION 4

# Partenaires de l'industrie

Membres non-votants

**\$99**

Une entreprise, organisation ou association autochtone ou non-autochtone (constituée ou non) canadienne à vocation touristique ou une personne au Canada souhaitant appuyer la vision et la mission de l'ATAC.

### Définition d'un partenaire de l'industrie

Une entreprise, organisation ou association (constituée ou non) canadienne à vocation touristique ou une personne au Canada souhaitant appuyer la vision et la mission de l'ATAC. Les membres ayant ce type d'adhésion n'ont pas le droit de vote et ne sont pas admissibles à siéger sur le conseil d'administration de l'ATAC.

### Avantages membres

- ✓ Lien vers le site Web du membre dans l'annuaire des membres de l'ATAC
- ✓ Accès aux données, études, recherches et formations de l'ATAC
- ✓ Les entreprises appartenant aux Autochtones ont la possibilité de faire une demande pour les subventions de développement de l'ATAC
- ✓ Occasions de réseautage
- ✓ Promotion à l'échelle nationale et représentation politique par l'ATAC
- ✓ Participation aux événements de l'ATAC
- ✓ Tarifs réduits pour assister au Congrès international du tourisme autochtone
- ✓ Participation à l'assemblée générale annuelle de l'ATAC en tant qu'organisation sans droit de vote
- ✓ Priorité pour les appels d'offres

### Tous les partenaires de l'industrie doivent soumettre les suivants :

- ✓ Formulaire d'adhésion complété
- ✓ Description de l'entreprise en 100 mots



**INDIGENOUS**  
TOURISM ASSOCIATION OF CANADA



ASSOCIATION TOURISTIQUE  
**AUTOCHTONE**  
DU CANADA

**IndigenousTourism.ca**

1-888-803-4822 | [Info@IndigenousTourism.ca](mailto:Info@IndigenousTourism.ca) | 8th Floor, 333 Seymour Street, Vancouver, BC, V6B 5A7